



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 115 - MAI 2014**

# SOMMAIRE

## **Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud**

### **Secrétariat Général pour l'administration de la Police (SGAP)**

Arrêté N °2014127-0002 - ARRETE PORTANT NOMINATION D UN  
REGISSEUR RE RECETTES ET  
D UN SUPPLEANT POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DES AMENDES  
FORFAITAIRES MINOREES  
SUR LA CIRCONSCRIPTION DE LA SECURITE DE MARTIGUES

..... 1





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2014127-0002**

**signé par  
Autre signataire**

**le 07 Mai 2014**

**Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud  
Secrétariat Général pour l'administration de la Police (SGAP)**

ARRETE PORTANT NOMINATION D UN  
REGISSEUR RE RECETTES ET D UN  
SUPPLEANT POUR LA PERCEPTION DU  
PRODUIT DES AMENDES FORFAITAIRES  
MINOREES SUR LA CIRCONSCRIPTION  
DE LA SECURITE DE MARTIGUES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD**

SECRETARIAT GENERAL  
POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET FINANCIERES  
BUREAU DES REMUNERATIONS ET DES INDEMNITES

SGAP/DAFI/BRI/RAR

**ARRETE PORTANT NOMINATION  
D'UN REGISSEUR DE RECETTES ET D'UN SUPPLEANT  
POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DES AMENDES FORFAITAIRES MINOREES SUR  
LA CIRCONSCRIPTION DE LA SECURITE PUBLIQUE DE MARTIGUES**

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de route, notamment son article R417-10, ainsi que ses articles R221-11 à R322-7,

VU la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité publique et en matière de contraventions, notamment ses articles 5 à 10,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU le décret n° 93-377 du 18 mars 1993, modifié, relatif aux Préfets Délégués pour la Sécurité et la Défense auprès des Préfets de Zone de Défense,

VU le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002, modifié, relatifs aux secrétariats généraux pour l'administration de la police,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécunière des régisseurs,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 03 septembre 2001,

VU l'arrêté du 29 juillet 1993, portant habilitation des préfets à constituer ou à modifier des régies d'avances et recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, notamment son article 14, modifié par l'arrêté du 28 février 1995,

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

VU l'instruction générale du 29 juin 1993 sur les régies de recettes et les régies d'avances des organismes publics,

VU l'arrêté du 11 mai 1994 portant création des régies de recettes simplifiées au sein des circonscriptions de la sécurité publique des Bouches du Rhône,

Sur proposition du 24 décembre 2013 de Mr le Commissaire divisionnaire Bernard GRISSETI Chef de district de Martigues,

VU l'avis favorable de Madame la Directrice Régionale des finances publiques de la région PACA et des Bouches du Rhône en date du 22 avril 2014

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Madame Patricia BOURELLY, Adjoint administratif principal, est nommée en qualité de régisseur de recettes en remplacement de Bernadette GARCIA.

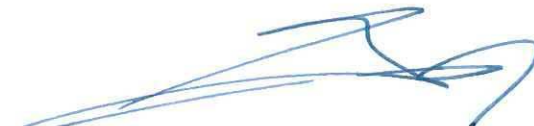
**ARTICLE 2 :** Madame Chantal GIELY est nommée en qualité de régisseur suppléant.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Secrétaire Général de la zone de défense et de sécurité sud et Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques de la région PACA et des Bouches du Rhône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet de la procédure réglementaire de publication au recueil des actes administratifs.

Fait à MARSEILLE, le

07 MAI 2014

Pour le préfet de la zone de défense et de sécurité sud,  
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
et par délégation,  
Le Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud,



Jean-René VACHER